

## Appel à projet Contrat de Ville 2017

### A. Contexte :

La ville d'Argentan a signé son contrat de ville le 3 juillet 2015 , qui conformément à la réforme du 21 février 2014, repose sur trois piliers :

- **Le renouvellement urbain et le cadre de vie**
- **Le développement économique et l'emploi**
- **La cohésion sociale**

L'année 2016 correspondait à la première année d'exécution du contrat de ville ; dans ce cadre, la ville d'Argentan s'est vu attribuer par l'État une dotation totale de 141 192€.

Sur cette dotation totale, près de 91 000€ ont été consacrés au financement des projets présentés dans le cadre de l'appel à projet (le restant ayant permis de financer une partie du PRE et de l'ingénierie du service).

En tout, 29 projets ont été déposés et 24 ont été retenus. La bonne qualité des projets présentés par la programmation argentanaise a été soulignée lors d'une réunion du corps préfectorale le 26 mai 2016. Sur les 29 projets, 15 étaient de nouveaux projets présentés pour la première fois dans le cadre de l'appel à projet.

L'appel à projet permet à tous les acteurs locaux d'inscrire et de mettre en cohérence leurs actions avec les priorités et les orientations définies dans le Contrat de Ville. L'année 2017 est l'occasion de relancer cet appel à projet. Afin de vous aiguiller dans l'élaboration de votre projet, les priorités et orientations sont rappelées ci-après.

Si la programmation 2016 s'est assez bien renouvelée par rapport aux années précédentes, **il convient toutefois de souligner que les piliers « Emploi et Développement Économique » et « Urbanisme et Cadre de vie » ont été peu investis. Le service Cohésion Sociale invite donc fortement les porteurs à proposer des projets en lien avec ces grandes thématiques.**

### B. Les orientations

Les actions présentées doivent donc concourir aux objectifs suivants <sup>1</sup>:

#### PILIER URBANISME ET CADRE DE VIE

Particularité de ce pilier: les orientations définies dans ce pilier seront principalement appliquées dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Vallée d'Auge, des Plans Stratégiques de Patrimoine des bailleurs sociaux ou encore du futur dispositif de Gestion Urbaine de Proximité co-porté par la ville d'Argentan et la communauté de communes Argentan Intercom.

<sup>1</sup> Toutes ces orientations et leviers d'actions sont déclinés de façon plus détaillée dans le document du contrat de ville.

Néanmoins, il demeure tout à fait possible de présenter des projets ayant plus largement attiré à l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat, de type jardins partagés, petits aménagements, mise en place de concertation habitante sur le relogement etc.

<b>PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>	
<b>Engager un travail sur la formation en matière de lisibilité, d'adéquation besoins/demandes, de valorisation de certaines branches d'activités dans les quartiers.</b>	<i>Permettre l'élévation des niveaux de qualification</i>
	<i>Renforcer les offres et faciliter l'accès aux savoirs de base par des formations</i>
	<i>Lutter contre l'illettrisme</i>
<b>Agir en faveur du développement économique</b>	<i>Penser le développement économique à une échelle globale (bassin de vie, ville)</i>
	<i>Soutenir les opportunités de création d'activité dans les quartiers prioritaires après avoir évalué les besoins, les contraintes et les objectifs</i>
<b>Faciliter l'accès à l'emploi et à l'insertion</b>	<i>Mobiliser les leviers à l'emploi</i>
	<i>Renforcer la mutualisation des offres de services des partenaires</i>
	<i>Permettre et créer des temps de rencontre entreprises/demandeurs d'emploi/structures d'insertion</i>

## **PILIER COHÉSION SOCIALE**

Pour rappel: le pilier Cohésion Sociale regroupe des champs très divers, il a été fait le choix de le diviser en plusieurs axes, déclinés ci-après.

<b>Axe Citoyenneté et Prévention de la Délinquance</b>	
<b>Remettre la citoyenneté au cœur de la vie locale.</b>	<i>Rendre les habitants acteurs de leur ville, leurs quartiers et redonner du sens à ce terme</i>
	<i>Susciter l'intérêt pour le « vivre ensemble »</i>
	<i>Transmettre et développer les valeurs de solidarité, de civisme</i>
	<i>Lutter contre les discriminations</i>
<b>Lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et promouvoir l'aide aux victimes</b>	<i>Sensibiliser sur les questions des violences</i>
	<i>Lutter contre les stéréotypes dès le plus jeune âge et les comportements sexistes</i>
<b>Favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance</b>	<i>Renforcer le travail de proximité en étant en contact direct avec les habitants (médiation)</i>
	<i>Lutter contre les incivilités</i>
	<i>Lutter contre le phénomène de radicalisation</i>

(Attention: il est à noter que la thématique « Prévention de la Délinquance » sera, comme les années précédentes, spécifiquement traitée dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, géré directement par la Préfecture du Département). Pour autant, s'agissant du même dossier CERFA, il vous est tout à fait possible de déposer un dossier comprenant cette thématique dans le cadre de l'Appel à Projet Contrat de Ville, nous nous chargerons de faire le fléchage vers le FIPD. A noter que la thématique de la lutte contre la radicalisation sera particulièrement priorisée cette année.

<b>Axe Éducation et Parentalité</b>	
<b>Agir en faveur de la réussite éducative de tous les jeunes de 0 à 25 ans</b>	<i>Lutter contre les difficultés d'apprentissage et le décrochage scolaire (s'appuyer sur la Plate-forme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs –PSAD- )</i>
	<i>Favoriser le bien-être des enfants en difficulté et des autres</i>
	<i>Favoriser l'accès des jeunes des quartiers et de leur famille aux dispositifs existants</i>
	<i>Trouver des moyens pour stimuler l'appétence des jeunes et des parents</i>
	<i>Favoriser la scolarisation des moins de 3 ans dans les quartiers prioritaires et faire le lien avec les familles et les structures petite enfance</i>
	<i>Prendre en compte dans les réflexions le phénomène de radicalisation et de lutte contre les filières terroristes</i>
<b>Construire autour de l'enfant et des parents des collaborations étroites entre tous les acteurs éducatifs au sens large</b>	<i>Pour les professionnels, améliorer la connaissance des missions de chacun et construire des modalités d'interventions partagées</i>
	<i>Favoriser la fréquentation des structures petite enfance dès le plus jeune âge pour les familles les plus en difficulté/isolées.</i>
<b>Proposer des actions de soutien à la parentalité concrètes et adaptées aux réalités des quartiers prioritaires</b>	<i>Favoriser la fréquentation des structures petite enfance dès le plus jeune âge pour les familles les plus en difficulté/isolées</i>
<b>Faire de la culture et du sport des vecteurs de citoyenneté, un moyen de lutter contre toutes les formes de discriminations</b>	<i>Développer une offre culturelle et sportive de proximité</i>
	<i>Renforcer la fréquentation des équipements culturels et sportifs pour les habitants des quartiers prioritaires</i>
	<i>Permettre l'acquisition de compétences par la pratique culturelle, sportive et de loisirs en faveur des quartiers prioritaires</i>
	<i>Promouvoir le sport comme vecteur de santé physique et psychique</i>

## **Axe Santé**

Particularité: Le territoire d'Argentan a mis en place avec l'Agence Régionale de Santé un Contrat Local de Santé (CLS), qui sera signé le 10 janvier 2017 et qui constituera le volet Santé de ce Contrat de Ville. Trois grandes priorités ont été retenues pour ce CLS :

- Agir sur les maladies chroniques et l'environnement santé
- Renforcer l'accès aux soins et prévenir les conduites addictives (en particulier concernant l'alcool)

- Lutter contre l'isolement et renforcer l'accès aux soins pour les personnes en perte d'autonomie

Ces priorités ont été déclinées en 11 fiches-actions opérationnelles.

Néanmoins, ces thématiques ne sont pas non plus exclusives, un projet est recevable dès lors qu'il s'inscrit dans les champs de la prévention, de la promotion de la santé, du médico-sociale ou du soin et qu'il répond aux besoins des quartiers, quelle que soit la thématique traitée (prévention bucco-dentaire, vie affective et sexuelle, etc).

<b>Axe Mobilité</b>	
<b>Veiller à l'accessibilité dans tous les lieux publics</b>	Identifier des lieux d'information sur les mobilités
<b>Mobilité psycho-sociale, agir en faveur d'une mobilité pour tous</b>	Lever les freins au manque de mobilité pour les habitants des quartiers
	Développer la capacité d'autonomie des habitants
	Améliorer la connaissance des habitants sur les aides possibles
	Améliorer la lisibilité de l'offre
	Utiliser la mobilité comme moyen de réalisation des projets.
<b>Proposer aux usagers une intermodalité de transports</b>	Promouvoir l'offre de transport, informer, conseiller et communiquer autour de la mobilité
	Améliorer la coordination entre les acteurs
<b>Favoriser la mobilité résidentielle des jeunes</b>	Améliorer l'accès au logement des jeunes
	Apprendre à mieux connaître les besoins

Enfin, le Contrat de Ville repose également sur trois thématiques transversales:

- La jeunesse**
- L'égalité entre les hommes et les femmes**
- La lutte contre les discriminations**

Concernant ces trois thématiques transversales, celles-ci peuvent faire l'objet d'une action à part entière, ou bien simplement être valorisée au sein d'une action plus générale.

Enfin, pour les projets faisant appel à un co-financement de la part de la ville d'Argentan, il convient de préciser que **celle-ci s'attache tout particulièrement à la thématique de « l'intergénérationnalité »**.

## **C. Procédure d'examen des dossiers**

### **1. Déposer un dossier**

Jusqu'à présent, le service Cohésion Sociale de la ville d'Argentan faisait le choix de saisir lui-même les dossiers présentés sur le site de l'ACSE. Il n'est plus possible pour les agents du service d'assurer cette saisie en ligne. Elle est désormais à votre charge. En revanche, le service assure toujours sa mission de conseil et d'appui sur la méthodologie de projet.

Ainsi, il vous est **fortement conseillé avant de saisir le projet de nous envoyer une copie de celui-ci**, afin que nous puissions tout de même l'examiner et vous conseiller dans son élaboration. Vous pouvez également passer dans nos locaux pour davantage de conseils et d'informations. Lorsque nous aurons examiné et validé votre projet, vous pourrez le saisir vous-même en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.lacse.fr/wps/portal/internet/acse/accueil/lacseetvous/demandedesubvention>

De plus, si vous avez été soutenu dans le cadre du Contrat de Ville en 2016, vous devez saisir obligatoirement lors de votre demande :

- **un compte rendu financier de l'action**
- **un bilan quantitatif et qualitatif**

Ces éléments correspondent aux fichiers 6-1, 6-2 et 6-3 du dossier Cerfa.

### **2. Instruction des projets**

Une fois que les dossiers sont complets et saisis en ligne, **une copie est adressée aux partenaires du comité technique concernés par le champ d'intervention et à chacun des financeurs sollicités**. Le comité technique, constitué des représentants signataires du contrat (Services de l'État, DSDEN, ARS, DRAC, Conseil Départemental, Conseil Régional, Ville, Communauté de Communes, Caisse d'Allocations Familiales, bailleurs sociaux, etc.) se réunit ensuite en début d'année afin d'examiner l'éligibilité et la pertinence de vos projets. Ceux-ci sont alors classés en trois catégories (éligible, non-éligible et à re-travailler). Ces choix s'effectuent de manière collégiale au regard des critères d'éligibilité suivants:

=> Respect des axes mentionnés dans l'appel à projet

=> Répondre à des besoins identifiés dans les deux quartiers prioritaires. Des diagnostics par quartier et par thématique ont été réalisés et inscrits dans le Contrat de Ville, sur lesquels vous pouvez vous appuyer pour enrichir votre dossier.

=> Mobiliser l'ensemble des partenaires financiers. Les crédits spécifiques de la politique de la Ville n'ont pas vocation à financer en intégralité et de façon pérenne un projet. La mobilisation de crédits de droit commun est un critère important.

=> Travailler en partenariat avec les acteurs locaux

=> Favoriser la participation des habitants

=> Intégrer une démarche évaluative dans le projet afin de mieux mesurer son impact

=> Cibler en priorité les habitants des quartiers prioritaires (la nouvelle géographie prioritaire est également présente dans le document du Contrat de Ville)

Après cet examen technique des dossiers, le comité de pilotage se réunira afin d'arrêter la programmation des actions 2017. Suite à cette réunion, le service Cohésion Sociale vous informera des décisions prises (cette information ne vaut pas notification). Enfin, cette programmation sera soumise à la validation des instances décisionnelles de chacun des signataires qui vous confirmera ses décisions.

#### **D. Le financement**

=> Il s'agit bien à travers ce dispositif de financer des projets. Les crédits Politique de la Ville ne peuvent en aucun cas subventionner du fonctionnement.

=> En règle générale, les actions sont financées sur l'année civile. L'exception concerne les actions s'adressant à un public scolaire, qui peuvent être financées sur l'année scolaire

=> L'action ne doit pas être terminée avant la notification de subvention

=> Dans votre plan de financement toutes les dépenses et recettes doivent apparaître clairement. De même, le budget doit être équilibré et l'origine des subventions doit être spécifiée.

=> Attention: la demande de subvention ne peut en aucun cas financer l'intégralité de l'action (la limite de financement maximal se situe à 80% du budget total de l'action). Il s'agit de favoriser la recherche de cofinancements.

#### **E. Calendrier**

**Date limite de dépôt du dossier : 20 janvier 2017**

**Comité Technique: mi février**

**Comité de Pilotage: début mars**

## **F. Évaluation du projet :**

L'évaluation est un élément très important du projet. La pertinence des outils et des indicateurs que vous choisissez pour votre projet fait partie des critères d'attribution. Nous demandons également aux porteurs de projets d'organiser à la fin du projet un « comité de suivi », c'est à dire une réunion réunissant toutes les parties prenantes au projet (partenaires, bénévoles, financeurs). Il s'agit ainsi de faire le bilan de l'action qui a été menée et de voir quelles perspectives donner au projet.

### **Pour information :**

Le service Cohésion Sociale amorcera durant l'année 2017 un travail de réflexion sur la construction et le développement d'une culture commune de l'évaluation du projet. Ainsi, des groupes de travail réunissant les porteurs ainsi que les référents techniques des financeurs seront mis en place, afin d'aboutir à la construction d'un guide de l'évaluation et d'une grille commune et partagée d'indicateurs , à appliquer pour l'année 2018.

Nous vous rappelons que les agents du service sont chargés du suivi et de la cohérence de l'ensemble des actions du Contrat de Ville. Marie Delmas (Directrice du service Cohésion Sociale) et Cécile Guingand (Chargée de mission) sont à votre disposition pour répondre aux interrogations sur l'orientation des actions ou de manière plus générale sur toutes les questions en lien avec votre projet.

### **Vous pouvez nous contacter ou prendre rendez-vous avec nous:**

Secrétariat: 02 33 67 00 10

Ligne directe Marie Delmas: 02 33 67 03 04

Ligne directe Cécile Guingand: 02 33 67 06 30

### **Adresse de nos locaux:**

Espace René Cassin

3, rue du Général Giraud

61 200 Argentan